

**DEPARTEMENT DE LA LOZERE**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 7 décembre 2023**

\*\*\*\*\*

NOMBRE DE  
DELEGUES

En exercice : 34  
 Présents : 28  
 Votants : 28

**D23.102**

L'an deux mille vingt-trois,

le sept décembre,

à 19 heures,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

**Présents** : VALENTIN Denis, SAGNET-POUGET Valérie, FABRE Jean, BLANC Sébastien, LAFON Madeleine, POQUET Pascal, POUDEVIGNE Roger, ROCHEREAU-POUGET Bernadette, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CAYREL Jean-Claude, CONFORT René, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, ROCHOUX Philippe, LAFOURCADE Noël, RODIER Colette, JACQUES Jérôme, FERNANDEZ Florence, SALENDRES Jean-Sébastien, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SEGUIN Denis, SALEIL Jean-Claude.

**Absents excusés** : CITERIN-NORMANDIN Sylvie, RODRIGUES David, MALZAC Claude, VALENTIN Christine, DE SOUSA Guy et VAYSSIER Jean-Louis,

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

**POUR : 28**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

**D23.102 : EMPRUNT PISCINE DE LA CANOURGUE – VOLET SOLAIRE**

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre du programme de travaux de rénovation de la piscine de La Canourgue le plan de financement avait été approuvé intégrant un emprunt. Il rappelle que ces travaux font l'objet de deux opérations d'investissement : une relative au volet sportif, et l'autre relative au volet solaire.

Il présente les offres des 4 organismes bancaires consultés. L'offre de la Caisse des dépôts et consignations apparaît être la plus avantageuse. Monsieur le Président en présente les caractéristiques :

- ✓ Ligne du Prêt : Prêt Transformation Ecologique
- ✓ Montant : 53 000 euros
- ✓ Durée de la phase de préfinancement : 0 à 12 mois
- ✓ Durée d'amortissement : 25 ans
- ✓ Périodicité des échéances : Trimestrielle
- ✓ Index : Livret A
- ✓ Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,40 %

- ✓ Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA
- ✓ Amortissement : Déduit
- ✓ Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation
- ✓ Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
- ✓ Typologie Gissler : 1A
- ✓ Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Monsieur le Président propose donc d'accepter l'offre établie par la Caisse des dépôts et consignations.

**Où l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire,**

**APPROUVE** le contrat de prêt proposé par la Caisse des Dépôt et consignation composé d'une ligne de Prêt pour un montant total de 53 000€ et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

**Ligne du Prêt :** Prêt Transformation Ecologique

**Montant :** 53 000 euros

**Durée de la phase de préfinancement :** 0 à 12 mois

**Durée d'amortissement :** 25 ans

**Périodicité des échéances :** Trimestrielle

**Index :** Livret A

**Taux d'intérêt actuariel annuel :** Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,40 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

**Amortissement :** Déduit

**Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt :** autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

**Remboursement anticipé :** autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

**Typologie Gissler :** 1A

**Commission d'instruction :** 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

**AUTORISE** son Président ou le Vice-Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 11 décembre 2023,

Communauté de Communes  
AUBRAC LOT CAUSSES TARN  
16, Quartier de Trémouils  
48500 LA CANOURGUE

**Jean-Claude SALEIL**